

Droit économique et européen



Gide Loyrette Nouel

Présentation générale

Bureaux Gide Loyrette Nouel

- Alger
- Belgrade
- Bruxelles
- Bucarest
- Budapest
- Casablanca
- Hanoi
- Hong Kong
- Hô Chi Minh Ville
- Istanbul
- Kiev
- Londres
- Moscou
- New York
- Paris
- Pékin
- Prague
- Riyad
- Shanghai
- Tunis
- Varsovie

Fondé à Paris en 1920, Gide Loyrette Nouel, avec maintenant 21 bureaux dans le monde, est l'un des plus importants cabinets internationaux, leader en France. Il rassemble plus de 700 avocats et juristes dont 106 associés*, de plus de 30 nationalités, reconnus parmi les meilleurs spécialistes de chacune des branches du droit national et international de la finance et des affaires.

Un réseau international

Grâce à son réseau mondial, le Cabinet peut satisfaire les besoins nationaux, européens et internationaux de ses clients.

Dans chacun de ses bureaux en Europe, Asie, Amérique du Nord, Afrique et au Moyen-Orient, Gide Loyrette Nouel met au service de ses clients sa parfaite connaissance des marchés locaux, son expertise régionale et les ressources d'un cabinet international. Le Cabinet est également présent en Afrique au travers de son réseau de correspondants, Gide Afrique.

Gide Loyrette Nouel travaille régulièrement en étroite collaboration avec des cabinets locaux de tout premier plan dans les pays dans lesquels il n'est pas implanté. Il est membre de plusieurs réseaux internationaux.

Awards récents

Le Cabinet a été élu :

- “**French Law Firm of the Year**” par Chambers Europe en mai 2008 ; Chambers Global en novembre 2006 ;
- “**Client Choice for France**” par International Law Office en 2006 ;

- “**French Law Firm of the Year**” par IFLR en 2006 et 2005 ;
- “**France's Legal Firm of the Year**” par Who's Who en 2007 et 2006.

Des départements spécialisés

Le Cabinet est organisé en **départements** correspondant aux principales branches du droit des affaires :

- Arbitrage
- Contentieux pénal et commercial
- **Droit économique et européen**
- Droit fiscal
- Droit public / Environnement
- Droit social
- Entreprises en difficulté
- Financier / Financement de projet
- Fusions, acquisitions et droit des sociétés
- Opérations et financements immobiliers
- Propriété intellectuelle, technologies & communications électroniques
- Transports, aviation, maritime et assurances

ainsi qu'en **équipes transversales** :

- Conformité - Maîtrise des risques
- Contentieux bancaire et financier
- Droit de la santé
- Droit du sport
- Energie
- Epargne salariale
- Fonds d'investissement
- Partenariats Public-Privé
- Sécurité des investissements internationaux

* au 01/01/2008

Le Département Droit Economique et Européen

Le Département Droit Economique et Européen de Gide Loyrette Nouel a été créé il y a près de 35 ans, au moment de la naissance du droit français et européen de la concurrence. Dès 1967, Gide Loyrette Nouel était le premier cabinet d'avocats français à ouvrir un bureau à Bruxelles.

Aujourd'hui, alors que plus de la moitié de la législation applicable en France trouve sa source dans des textes communautaires, le Département comprend près de 30 avocats à Paris et travaille en liaison étroite avec le Bureau de Bruxelles qui compte 20 avocats. Gide Loyrette Nouel dispose donc d'une équipe de près de cinquante avocats de plus de 10 nationalités qui couvrent tous les domaines du droit économique français et communautaire.

En outre, le Département et le Bureau de Bruxelles ont formé des avocats spécialisés en droit de la concurrence qui travaillent dans chacun des bureaux de Gide Loyrette Nouel établis dans les Pays d'Europe Centrale et Orientale - Varsovie, Budapest, Prague, Bucarest, Belgrade, Moscou, Kiev et Istanbul - dès avant l'entrée dans l'Union européenne de la Pologne, la Hongrie et la République tchèque le 1^{er} mai 2004.

Dans les pays où le Cabinet ne dispose pas de ses propres bureaux, il travaille de longue date avec des correspondants sélectionnés en fonction de leur expertise dans les domaines du droit de la concurrence et de la distribution.

La réflexion autour des thèmes du droit économique est devenue centrale dans la vie des entreprises.

Elle se manifeste à l'occasion d'opérations de croissance externe à travers les procédures de notification de concentrations en fonction des seuils français ou communautaires, ainsi que dans la structuration de réseaux de distribution, les relations avec les clients, les fournisseurs et les concurrents, ou la mise en œuvre des règles de protection des consommateurs.

Le Département a par ailleurs l'ambition de se rapprocher de l'économie globale des secteurs d'activité de ses clients et dispose à cet effet d'équipes spécialisées pour assister les entreprises allemandes, les compagnies aériennes, les laboratoires pharmaceutiques et cosmétiques, les entreprises de distribution automobile, du secteur de l'énergie et du secteur agricole et agro-alimentaire (en liaison avec le Bureau de Bruxelles).

Les avocats de ces équipes apportent, en plus de leurs compétences en droit de la concurrence et de la distribution, une connaissance approfondie des particularités de ces activités et de la réglementation sectorielle correspondante.

Les avocats du Département Droit Economique et Européen interviennent tant en matière de conseil qu'en matière contentieuse devant les juridictions françaises et communautaires. Ils travaillent également sur des questions de droit de la concurrence et de la distribution qui apparaissent lors du traitement de dossiers par d'autres équipes du Cabinet, en particulier pour des audits juridiques de réseaux de distribution, la notification de concentrations dans le cadre de projets d'acquisition ou de restructuration, ainsi que dans des dossiers d'arbitrage.

Les domaines d'intervention du Département Droit Economique et Européen

Le Département Droit Economique et Européen intervient principalement dans les domaines de la concurrence, de la distribution et de la consommation.

Concurrence

La liberté du commerce et son corollaire, la liberté de la concurrence, sont une source d'opportunités pour les entreprises. Les règles issues du droit de la concurrence prennent aujourd'hui une place centrale dans l'élaboration des politiques commerciales et des stratégies de croissance des entreprises. Source d'opportunités, le droit de la concurrence constitue également un facteur de risque et d'insécurité juridique que les entreprises se doivent d'anticiper et de traiter en amont.

- **Antitrust**

Les pratiques anticoncurrentielles recouvrent un large panel de pratiques, comportements ou situations qui se trouvent aujourd'hui au cœur des préoccupations des autorités de la concurrence communautaire et nationale.

Avec l'abandon du système de notification préalable et la mise en place au niveau communautaire d'un système d'exception légale à l'image du système français, les entreprises doivent procéder elles-mêmes à l'examen de leurs accords et comportements sur le marché afin d'identifier les zones de risques juridiques.

Dans ce cadre, le Département assiste les entreprises dans l'élaboration et/ou l'examen de leurs accords verticaux et des différentes formes d'accords de coopération horizontale (accords de spécialisation, accords de R&D, accords d'achat ou de commercialisation entre concurrents, accords de normalisation, accords environnementaux, etc.).

Le Département conseille également les entreprises leaders sur leur marché sur les contraintes particulières que peuvent faire naître ces situations de dominance au regard de l'interdiction des abus de position dominante et des abus de dépendance économique.

Outre cette activité de conseil, le Département intervient régulièrement devant les autorités de la concurrence et les juridictions françaises et communautaires.

Cette activité contentieuse est menée soit aux côtés d'entreprises plaignantes dans le cadre d'une saisine directe de la Commission européenne ou du Conseil de la concurrence, ou de l'engagement d'une procédure indemnitaire devant les juridictions judiciaires, soit pour la défense d'entreprises mises en cause devant les autorités de la concurrence.

Dans ce dernier cas, le Département assiste ses clients à toutes les étapes de la procédure, des opérations de visites et saisines de la Commission européenne ou de la DGCCRF aux recours devant la Cour de justice de Luxembourg ou les juridictions françaises.

S'agissant de ces opérations dites de *dawn raids*, le Département a la possibilité de mobiliser des équipes importantes de spécialistes à Bruxelles et dans ses autres bureaux en Europe, ainsi que dans le reste de l'Union européenne à travers son vaste réseau de correspondants étrangers.

Enfin, le Département a déjà eu l'occasion de mettre en œuvre les différentes procédures dites de clémence ou de non contestation de griefs ouvertes en droit français et en droit communautaire.

- **Contrôle des concentrations**

Le Département Droit Economique et Européen intervient régulièrement dans le cadre d'opérations de rapprochement entre entreprises ou de constitution d'entreprises communes, cotées ou hors marché, afin d'obtenir l'aval des autorités de concurrence compétentes.

Le Département a une parfaite connaissance des différents tests d'analyse appliqués par les autorités de contrôle : test de la création ou du renforcement d'une position dominante (examen des effets coordonnés et non coordonnés), examen des effets de portefeuille sur des marchés connexes ou complémentaires, test de la réduction sensible de concurrence, test des effets unilatéraux, etc.

Le Département assiste les entreprises dès la structuration de leur opération afin d'en identifier la nature (concentration, entreprise commune de plein exercice, entreprise commune entraînant ou non une coordination de comportements nécessitant une analyse spécifique complémentaire) et d'articuler le calendrier de notification avec le calendrier d'acquisition et, le cas échéant, boursier.

Cette intervention en amont permet, dans le cas d'opérations sensibles ou complexes, de procéder à une analyse concurrentielle préliminaire de l'opération pour identifier les zones de risque et les désinvestissements et engagements nécessaires à l'obtention d'une décision en Phase I d'une part, et/ou de recommander et préparer la mise en place de mécanismes de portage par un établissement bancaire d'autre part.

Le Département intervient aux côtés des entreprises dans les différentes étapes de la procédure de notification : prise de contacts informels avec ses interlocuteurs habituels, pré-notification et notification formelle, examen de l'opération en Phase I et en Phase II (représentation devant le Conseil de la concurrence en France) et, le cas échéant, organisation et défense des intérêts des parties notifiantes en cas de contestation de la décision devant les juridictions de recours.

Outre la prise en charge des procédures de notification devant la Commission européenne ou devant le Ministre de l'Economie par les équipes basées à Paris ou Bruxelles, le Département organise et coordonne les procédures de pluri-notifications grâce au soutien des bureaux internationaux du Cabinet et de son réseau de correspondants habituels.

Il intervient ainsi régulièrement pour des tiers intéressés (entreprises concurrentes ou opérant sur les marchés amont ou aval, fédérations, associations professionnelles, etc.) afin d'obtenir des autorités de contrôle qu'elles imposent aux parties notifiantes des désinvestissements et/ou des engagements destinés à sauvegarder le jeu de la concurrence ou même l'interdiction pure et simple d'opérations de concentration.

Le Département a également l'expérience d'opérations donnant lieu à la désignation de *trustee* ayant pour mission de vérifier le respect des engagements pris auprès des autorités de contrôle. Dans ce cadre, le Département intervient aux côtés des entreprises ou dans l'intérêt du *trustee*.

- **Contrôle européen des aides d'Etat**

En liaison avec le Bureau de Bruxelles, le Département intervient aux côtés des Etats ou des entreprises bénéficiaires d'aides d'Etat dans le cadre de procédures ouvertes par la Commission européenne.

Le Département assiste également les entreprises plaignantes dans leur démarche auprès de la Commission européenne afin de faire cesser le versement d'aides illicites.

Dans ce cadre, le Département a acquis une connaissance approfondie des différents régimes d'aides publiques et notamment des aides aux entreprises en difficulté, des aides au secteur automobile et des aides régionales.

- **Monopole public / Déréglementation**

En collaboration avec le Bureau de Bruxelles, le Département Droit Economique et Européen a construit une expertise en matière d'aménagement des monopoles et d'ouverture des entreprises publiques à la concurrence.

Il intervient régulièrement pour le compte d'entreprises actives sur des marchés ayant fait l'objet d'une ouverture récente à la concurrence, tels que les secteurs de l'énergie et des télécommunications.

Le Département a une bonne connaissance des problématiques liées aux modalités d'accès aux infrastructures, à la conclusion de contrats de fourniture de gaz et d'électricité avec les clients dits éligibles et aux règles encadrant le comportement des opérateurs historiques dans ces domaines.

Distribution

• Réseaux de distribution

Le Département Droit Economique et Européen a développé une compétence particulière dans l'élaboration, la mise en place et le suivi du fonctionnement des différentes formes de réseaux de distribution intégrée que sont les réseaux de franchise et les réseaux de distribution sélective et/ou exclusive dans différents secteurs économiques : automobile, parfumerie, sport, parapharmacie, habillement, luxe, etc.

Il intervient tant au stade de la rédaction des contrats et des grilles de sélection des revendeurs que dans le cadre des procédures contentieuses qui peuvent naître entre les têtes de réseaux et leurs revendeurs, notamment en cas de non-renouvellement de contrats ou de non-respect des règles du réseau telles que l'interdiction de revente hors réseau.

Le Département a également une bonne connaissance du fonctionnement des accords d'agence commerciale et des contentieux relatifs aux indemnités de clientèle qui peuvent survenir au terme du contrat.

• Transparence des relations commerciales

D'une sensibilité particulière en raison de la structure de la distribution en France, ce domaine d'activité fait périodiquement l'objet de réformes destinées à modifier le comportement des acteurs.

Fort d'une expérience ancienne en la matière, le Département intervient régulièrement pour le compte de fournisseurs de produits et de services, mais également de revendeurs, pour l'élaboration de leurs conditions générales de vente, d'accords de coopération commerciale et de conditions générales d'achat.

Le Département traite des questions relatives aux conditions d'octroi de réductions de prix et/ou de rémunération de coopération commerciale liées, notamment, aux problématiques de facturation et de revente à perte.

Il assiste ses clients dans des affaires de référencement ou de déréférencement auprès de centrales d'achat et, plus généralement, dans des dossiers de rupture de relations commerciales établies et les représente le cas échéant devant les juridictions compétentes.

Le Département dispose d'une connaissance approfondie des contentieux liés aux pratiques discriminatoires et aux abus de dépendance économique liée à une puissance d'achat ou de vente.

• Concurrence déloyale

La concurrence déloyale, qui constitue une limite au principe de la libre concurrence, permet de sanctionner des comportements fautifs au regard non seulement des dispositions légales mais également des usages du commerce.

Le Département possède une large expérience des différents types de contentieux en concurrence déloyale et notamment les contentieux liés à la désorganisation d'un concurrent (débauchage de personnel et démarchage de clientèle), à la violation de clauses de non-concurrence, aux opérations de dénigrement et aux comportements parasitaires.

Consommation

• Droit de la consommation et règles de protection des consommateurs

Le Département Droit Economique et Européen a développé une connaissance approfondie de la réglementation sur la protection des consommateurs.

Son expérience porte notamment sur les contentieux relatifs aux clauses abusives et aux qualités substantielles des produits.

Le Département assiste régulièrement les entreprises de l'industrie alimentaire et pharmaceutique pour la mise sur le marché de produits réglementés, notamment au regard des règles concernant les produits dangereux ou défectueux ou des règles d'étiquetage.

Il intervient également pour toutes les questions relatives à la composition, la mise sur le marché et le retrait du marché de produits de grande consommation.

Il a ainsi développé une expérience particulière dans les procédures de rappel à grande échelle de produits défectueux, en concertation avec les services de la DGCCRF et de la Commission européenne.

- **Droit de la publicité et de la promotion des ventes**

Avec l'intensification de la concurrence entre les entreprises, les stratégies de promotion des ventes sont aujourd'hui plus agressives et adoptent des modalités très variées sur une multitude de supports.

Le Département a une expérience ancienne et importante en matière de promotion des ventes. Il traite de toutes les questions relatives :

- aux publicités sur tout type de support, une connaissance particulière ayant été développée dans le domaine de la publicité en faveur du tabac et de l'alcool, soumis à certaines dispositions spécifiques (publicités trompeuses, comparatives, déloyales, télévisées, radiophonique, Internet, etc.),
- aux méthodes de vente et opérations promotionnelles (ventes avec prime, concours, loteries, ventes jumelées, etc.),

- aux pratiques tarifaires (soldes, reventes à perte, réductions de prix et affichages des prix, etc.),
- au respect des autres dispositions du Code de la consommation (vente à distance, tromperie, etc.),
- au suivi des enquêtes de la DGCCRF, de leur démarrage jusqu'à éventuellement l'audience devant les juridictions saisies.

Programmes “Conformité - Maîtrise des risques - Compliance”

Le Département conseille ses clients dans le cadre de programmes *Conformité - Maîtrise des risques* personnalisés. Ces programmes commencent par la réalisation d'audits complets des liens structurels et des pratiques commerciales et contractuelles au regard des règles de concurrence, de distribution et de consommation.

Ces audits donnent lieu à des préconisations mises en œuvre par la voie de révisions de contrats, de pratiques tarifaires ou par le démantèlement et/ou la restructuration des sociétés.

Ces programmes s'achèvent sur des audits de contrôle et, si nécessaire, des séances de formation dispensées aux salariés en contact avec les clients, les fournisseurs, les concurrents et avec l'administration.

Des équipes spécialisées

Le Département Droit Economique et Européen compte également des équipes spécialisées dans plusieurs domaines d'activité.

- **Aérien**

Le Département intervient en matière de droit aérien national et international, notamment d'exploitation d'aéronefs (achat, vente, location, financement, assurance, sûretés), de réglementation aérienne, de manutention au sol et de gestion des installations aéroportuaires.

- **Agricole**

En étroite concertation avec le Bureau de Bruxelles, le Département assiste les exportateurs de produits agricoles bénéficiant de restitutions à l'exportation lors des litiges qui les opposent aux Douanes et aux organismes payeurs. Il intervient pendant la phase précontentieuse, puis devant les juridictions administratives ou pénales.

- **Allemande**

Le Département a constitué une équipe d'avocats franco-allemands qui, à Paris, Bruxelles et dans les bureaux d'Europe centrale et orientale, accompagne des investisseurs allemands et français dans le cadre de leurs projets et plus particulièrement en matière d'acquisition, de distribution, ainsi qu'en contentieux commercial et du risque industriel.

- **Douanier**

Le Département apporte tous conseils en matière douanière. Il vérifie notamment la conformité des procédures douanières suivies par ses clients à la réglementation communautaire.

Il intervient dans les contentieux douaniers concernant le transit, le classement tarifaire, la valeur en douane, l'origine des marchandises importées ou le contrôle des changes, ainsi que les dossiers liés aux missions fiscales confiées à la Douane (TVA à l'importation, droits d'accises sur le tabac, l'alcool, les produits pétroliers), ainsi que dans la fiscalité environnementale (TGAP).

- **Energie**

Le Département assiste différents acteurs dans les secteurs du gaz, de l'électricité et des énergies renouvelables, en collaboration avec d'autres départements du Cabinet.

Il intervient en matière de régulation, d'accès au réseau et de mise en place de contrats de fourniture.

Il assiste aussi les opérateurs et investisseurs dans le cadre de projet d'implantation ou d'acquisition de parcs éoliens (audit des autorisations et des contrats nécessaires en droit de l'énergie et de l'urbanisme, élaboration des contrats de construction des équipements, création ou cession des sociétés de développement).

- **Santé**

Le Département conseille et défend, en étroite collaboration avec plusieurs départements du Cabinet, des entreprises intervenant dans le secteur de la santé (laboratoires pharmaceutiques, établissements de santé et institutions publiques ou privées) dans les domaines suivants : la réglementation nationale et communautaire des essais cliniques, la distribution et les conditions commerciales applicables aux produits pharmaceutiques, les relations entre laboratoires, grossistes répartiteurs et officines pharmaceutiques, les règles de concurrence et de contrôle des concentrations, le droit de la publicité des produits pharmaceutiques et cosmétiques, les opérations promotionnelles, la loi anti-cadeaux, les règles d'étiquetage, etc.

Contacts du Département Droit Economique et Européen



Philippe Xavier-Bender

Concurrence - Distribution - Consommation et publicité - Droit du tabac
Droit de l'énergie - Clientèle américaine et allemande
Tél. +33 (0)1 40 75 61 27
Fax +33 (0)1 40 75 37 07
E-mail : xavierbender@gide.com



Antoine Choffel

Concurrence - Distribution
Consommation et publicité
Tél. +33 (0)1 40 75 61 88
Fax +33 (0)1 40 75 69 07
E-mail : choffel@gide.com



Joëlle Salzmänn

Concurrence - Distribution
Consommation et publicité
Tél. +33 (0)1 40 75 61 67
Fax +33 (0)1 40 75 69 37
E-mail : salzmänn@gide.com



Yann Utzschneider

Concurrence - Distribution
Consommation et publicité
Tél. +33 (0)1 40 75 36 75
Fax +33 (0)1 40 75 69 07
E-mail : utzschneider@gide.com



Gide Loyrette Nouel

www.gide.com

- Alger** Gide Loyrette Nouel
6 & 8, rue Laroussi Amroune, Les Glycines - El Biar
16406 Alger - Algérie
Tél. +213 (0)21 23 94 94 - Fax +213 (0)21 23 92 73
E-mail : gln.algiers@gide.com
Contact : Samy Laghouati
- Belgrade** Gide Loyrette Nouel
Andricev venac 2, 3^{ème} étage
11000 Belgrade - Serbie
Tél. +381 (0)11 30 24 900 - Fax +381 (0)11 30 24 910
E-mail : gln.belgrade@gide.com
Contact : François d'Ornano
- Bruxelles** Gide Loyrette Nouel A.A.R.P.I.
View Building - Rue de l'Industrie, 26-38
1040 Bruxelles - Belgique
Tél. +32 2 231 11 40 - Fax +32 2 231 11 77
E-mail : gln.brussels@gide.com
Contacts : Olivier Prost - Stéphane Hautbourg
- Bucarest** Gide Loyrette Nouel
10-12 Strada Maior Sontu
Secteur 1 - Bucarest - Roumanie
Tél. +40 21 223 03 10 - Fax +40 21 223 03 42
E-mail : gln.bucharest@gide.com
Contact : Bruno Leroy
- Budapest** Gide Loyrette Nouel - Molnár & Ferenczy
EMKE Building - Rákóczi út 42.
BP 409, 1072 Budapest - Hongrie
Tél. +36 1 411 74 00 - Fax +36 1 411 74 40
E-mail : gln.budapest@gide.com
Contact : Jacques de Servigny
- Casablanca** Gide Loyrette Nouel - Naciri & Associés
63, boulevard Moulay Youssef
20000 Casablanca - Maroc
Tél. +212 22 27 46 28 - Fax +212 22 27 30 16
E-mail : gln.casablanca@gide.com
Contacts : Hicham Naciri - Yassir Ghorbal
- Hanoi** Gide Loyrette Nouel A.A.R.P.I.
Pacific Place - Suite 505-507
83B Ly Thuong Kiet Street, Hanoi - Vietnam
Tél. +84 4 946 05 05 / 06 - Fax +84 4 946 05 08
E-mail : gln.hanoi@gide.com
Contact : Nicolas Audier
- Hô Chi Minh Ville** Gide Loyrette Nouel A.A.R.P.I.
18 Hai Ba Trung, District 1
Hô Chi Minh-Ville - Vietnam
Tél. +84 8 823 85 99 - Fax +84 8 823 85 98
E-mail : gln.hcmc@gide.com
Contacts : Nicolas Audier - François d'Hautefeuille
- Hong Kong** Gide Loyrette Nouel A.A.R.P.I.
Suites 1517-19, 15th Floor, Jardine House
1 Connaught Place, Central, Hong Kong
République Populaire de Chine
Tél. +852 2536 9110 - Fax +852 2536 9910
E-mail : gln.hongkong@gide.com
Contacts : Stéphane Vernay - Rebecca Silli
- Istanbul** Gide Loyrette Nouel Turquie
Büyükdere Cad. - Yapı Kredi Plaza, C Blok Kat 3
Levent 34330 Istanbul - Turquie
Tél. +90 212 385 04 00 - Fax +90 212 325 35 87
E-mail : gln.istanbul@gide.com
Contact : Rémy Fekete
- Kiev** Gide Loyrette Nouel
56 A, Bohdana Khmel'nitskogo Street
Kiev 01030 - Ukraine
Tél. +380 44 206 0980 - Fax +380 44 206 0981
E-mail : gln.kyiv@gide.com
Contact : Karl Hepp de Sevelinges
- Londres** Gide Loyrette Nouel LLP
City Point, 1 Ropemaker Street
Londres EC2Y 9HT - Royaume-Uni
Tél. +44 (0)20 7826 9700 - Fax +44 (0)20 7826 9701
E-mail : gln.london@gide.com
Contacts : Christopher B. Mead - Arnaud Duhamel
- Moscou** Gide Loyrette Nouel Vostok
14, Stoleshnikov pereulok
107031 Moscou - Fédération de Russie
Tél. +7 495 258 31 00 - Fax +7 495 258 31 01
E-mail : gln.moscow@gide.com
Contact : David Lasfargue
- New York** Gide Loyrette Nouel LLP
120 West 45th Street, 19th Floor
New York, NY 10036 - Etats-Unis
Tél. +1 212 403 6700 - Fax +1 212 403 6740
E-mail : gln.newyork@gide.com
Contacts : David Malamed - Marianne Rosenberg
- Paris** Gide Loyrette Nouel A.A.R.P.I.
26, cours Albert 1^{er}, 75008 Paris - France
Tél. +33 (0)1 40 75 60 00 - Fax +33 (0)1 43 59 37 79
E-mail : info@gide.com
- Pékin** Gide Loyrette Nouel A.A.R.P.I.
Suite 3501, Jing Guang Centre
Hu Jia Lou, Chaoyang District
Pékin 100020 - République Populaire de Chine
Tél. +86 10 65 97 45 11 - Fax +86 10 65 97 45 51
E-mail : gln.beijing@gide.com
Contacts : Lan Yan - Stéphane Vernay
- Prague** Gide Loyrette Nouel
Krákovská 9, 110 00 Prague 1 - République tchèque
Tél. +420 222 871 111 - Fax +420 222 871 112
E-mail : gln.prague@gide.com
Contact : François Veit
- Riyad** Gide Loyrette Nouel
P.O. Box 99879, Riyad 11625 - Arabie Saoudite
Tél. +966 1 217 77 54 - Fax +966 1 217 77 53
E-mail : gln.riyadh@gide.com
Contacts : Waleed Al-Nuwaiser - Charles-Henri Arminjon
- Shanghai** Gide Loyrette Nouel A.A.R.P.I.
Suite 2008, Shui On Plaza, 333 Huai Hai Zhong Road
200021 Shanghai - République Populaire de Chine
Tél. +86 21 53 06 88 99 - Fax +86 21 53 06 89 89
E-mail : gln.shanghai@gide.com
Contacts : Han Qimeng - David Boitout
- Tunis** Gide Loyrette Nouel
21, avenue Jugurtha, Le Belvédère
1002 Tunis - Tunisie
Tél. +216 71 891 993 - Fax +216 71 893 492
E-mail : gln.tunis@gide.com
Contacts : Kamel Ben Salah - Amina Larbi-Ezzine
- Varsovie** Gide Loyrette Nouel
Metropolitan, Pl. Pilsudskiego 1
00-078 Varsovie - Pologne
Tél. +48 (0)22 344 00 00 - Fax +48 (0)22 344 00 01
E-mail : gln.warsaw@gide.com
Contacts : Dariusz Tokarczuk - Robert Jędrzejczyk



Gide Loyrette Nouel